

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt Décembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Décembre 2021, s'est réuni à la Salle des Arcades, Espace E. Valladon, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET - Mr LEGRET - Mme DERAIS - Mr CHAMPION - Mme SEVIN - Mr COCHARD - Mme LINCKER - Mr VIVET - Mme JAULNEAU - Mr LEGRAND - Mme AVISSE - Mme DAIN - Mr DAMAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr HUGON pouvoir à Mme DERAIS - Mme GUIZIEN

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

1 – DECISION MODIFICATIVE N° 11 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 11 au budget de la Commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°11 Montant	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	Décision modificative n°11 Montant
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Art. 2031 (Prog. 21530) Gymnase	40 000,00	30 000,00			
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS					
Art. 2313 (Prog. 21511) Travaux Ecole	40 000,00	- 2 900,00			
Art. 2312 (Prog. 21512) Travaux aménagements divers		4 900,00			
Art. 2315 (Prog. 21512) Travaux aménagements divers	32 781,32	- 32 000,00			
TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 11 SECTION D'INVESTISSEMENT		-	TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 11 SECTION D'INVESTISSEMENT		-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative n° 11 au budget de la Commune.

2 – MARCHE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mener à bien la construction d'un gymnase, il est nécessaire de missionner un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Afin de passer un marché, une annonce a été mise publiée sur le site de l'association des Maires d'Eure et Loir. Le 4 Décembre 2021. Quatre offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des offres.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de CSI CONSTRUCTION

3 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN - MAISON 62 RUE DU GENERAL LECLERC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 Octobre 2006, il a été institué un droit de préemption urbain sur les zones UC – UP – UP a – UA et sur les zones d'urbanisation futures AU – AU h et AU A.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie le 17 Décembre 2021 pour la maison sise 62 rue du Général Leclerc. Le prix de vente s'élève à 25 000 € auquel s'ajoute une commission de 3 000 € à la charge de l'acquéreur plus les frais de notaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEGRAND Loïc donne des informations sur le gîte : visite de Marie TRAN le 28 Janvier 2022 – projet d'une collectivité.

La séance est levée à 22 H 10.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Membres